



Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG)

CENTRE EMERGENT ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-EM_EMIG)

REPUBLIQUE DU NIGER

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

CENTRE EMERGENT ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-EM_EMIG)

CREDIT IDA N°6511-NE & D 5340-NE

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'AUDIT INTERNE
AU 31 DECEMBRE 2022**

Sommaire

I.	Introduction.....	2
II.	Contexte.....	2
A.	Présentation du projet.....	2
B.	Structures de gouvernance	3
C.	Activités du Projet.....	3
D.	Informations clés.....	4
E.	Audit Interne du projet	4
1.	Animation de l’Audit Interne.....	4
2.	Rôle et missions	5
III.	Risques inhérents	5
IV.	Faits marquants des activités d’audit interne.....	6
V.	Réalisations	6
VI.	Programme d’activités de la prochaine période	9

I. Introduction

L'auditeur interne a l'honneur de communiquer au Comité de Pilotage, par l'intermédiaire de son président, son rapport annuel d'activités d'audit interne pour la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2022.

L'auditeur interne adresse directement son rapport au président du Comité de Pilotage, qu'il aide à s'acquitter de ses responsabilités. A cet égard ; il fournit des services d'assurance, propose des conseils et des améliorations et contribue à l'amélioration des systèmes de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du projet Centre Émergent Environnement Minier de l'École des Mines, de l'industrie et de la Géologie (**CEA_EM-EMIG**).

Ce rapport qui s'inscrit dans le cadre de l'application des normes et usages professionnels, a également pour objectif d'encourager et de renforcer la responsabilité par la conduite des missions sur les procédures, règlements, règles et directives applicables.

II. Contexte

A. Présentation du projet

Dans le cadre de la mise en place des Centres d'Excellence en Afrique, deuxième phase dénommée CEA -Impact, l'École des Mines, de l'industrie et de la Géologie (**EMIG**) a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale pour financer le Centre Émergent en Environnement Minier (**CEA_EM-EMIG**).

Le **CEA_EM-EMIG** a pour objectif général « de développer un pôle d'excellence de formation des compétences en exploitation et réhabilitation des sites miniers ».

Les objectifs spécifiques sont :

- Améliorer la qualité des programmes de la formation initiale ;
- Mettre en place des modules de formation courte durée ;
- Augmenter le nombre d'élèves inscrits et diplômés des programmes de Licence et de Master ;
- Mettre à disposition des cadres spécialistes issus de la formation courte durée ;
- Développement de façon significative le partenariat école - entreprises ;

- Mettre en place d'un laboratoire équipé dédié à l'Environnement ;
- Mettre à disposition des équipements d'ateliers et de laboratoires ;
- Mettre en place de la formation doctorale ;
- Améliorer des prestations de services.

B. Structures de gouvernance

Les organes du centre **CEA_EM** sont : le Comité National de Pilotage, le Comité Consultatif Sectoriel, le Comité Consultatif Scientifique International et le Comité Exécutif ;

- Le Comité National de Pilotage (**COFIL**) composé des partenaires institutionnels et académiques est présidé par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur. Il approuve les activités et les budgets des centres, les soutient dans la mise en œuvre du projet ;
- Le Comité Consultatif Sectoriel (**CCS**) est composé des responsables sectoriels et industriels. En collaboration avec le Comité Consultatif Scientifique International (**CCSI**), le **CCS** fournit des conseils sur les programmes d'étude et les futures orientations de recherche et suggestions sur les activités d'étude et de recherche au Centre ;
- Le Comité Consultatif Scientifique International (**CCSI**) composé d'académiciens de renommée internationale fournit des conseils sur les activités académiques et de recherche du Centre.

C. Activités du Projet

Les activités du projet **CEA_EM-EMIG** sont mises en œuvre à travers les neufs (09) actions suivantes :

- Action 1 : A-1- Mettre le centre en situation de fonctionnement ;
- Action 2 : A-2- Assurer une gouvernance de qualité/Action ;
- Action 3 : A-3- Développer la formation ;
- Action 4 : A-4- Développer la recherche et améliorer sa qualité ;
- Action 5 : A-5- Améliorer les infrastructures et les équipements d'enseignement et de recherche ;

- Action 6 : A-6- Développer les partenariats et générer des revenus ;
- Action 7 : A-7- Assurer un fonctionnement de qualité ;
- Action 8 : A-8- Audit de la gestion Financière ;
- Action 9 : A-9- Impact institutionnel.

D. Informations clés

Nous présentons les informations clés sur le projet dans le tableau ci-après :

Intitulé du projet	Centre Émergent Africain Environnement Minier (CEA_EM-EMIG)
Numéro de Crédit et Don IDA	N°6511-NE et N°D534-NE
Chargé de projet	EKUA NUAMA BENTIL
Coordonnateur du projet	Dr-Ing OUSMAN MAHAMADOU
Date d'approbation	16/06/2020
Date de signature	08/05/2020
Date de mise en vigueur	17/06/2020
Date de démarrage effective	20/08/2020
Date de clôture	30/06/2024
Montant approuvé (en devise)	4 500 000 Euros
Bailleurs de fonds	Banque Mondiale
Organisme de Tutelle	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

E. Audit Interne du projet

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte des conseils pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

1. Animation de l'Audit Interne

L'activité de contrôle est exercée par l'Auditeur Interne, rattaché au Président du Comité de Pilotage du Projet et entretient des liens fonctionnels avec les autres membres du **CEA_EM-EMIG**. Toutefois, il dispose d'une certaine indépendance dans

la communication de ses rapports annuels qu'il pourra adresser directement au Comité de Pilotage (CP).

2. Rôle et missions

Le rôle principal de l'Audit Interne est d'assisté l'équipe du **CEA_EM-EMIG** et le Comité de Pilotage à travers ses missions assorties de recommandations pertinentes sur les activités.

Les objectifs spécifiques de l'Audit Interne consistent à :

- Identifier les risques auxquels le projet est exposé et proposer des mesures pour leur mitigation ;
- Vérifier et apprécier la fiabilité, la conformité des opérations traitées par les services (conformité aux lois et règlements, conformité aux normes et usages professionnels et déontologiques, conformité aux textes internes) ;
- Vérifier le respect strict des orientations données par le Comité National de Pilotage ;
- Veiller à l'intégrité et à la fiabilité des informations financières et opérationnelles ;
- Préserver la sécurité du patrimoine, des valeurs, des opérations et des personnes ;
- S'assurer de l'efficacité et de l'efficience des opérations ;
- S'assurer que les contrôles permanents sont réalisés par le personnel.

En plus des objectifs ci-dessus énumérés, l'Audit assure entre autres :

- La participation et l'accompagnement de la mission d'audit externe ;
- L'élaboration périodique des différents rapports d'activités (trimestriels, semestriels et annuels) ;
- La participation à la tenue des réunions internes ;
- L'audit exécute toute autre tâche, non incompatible, qui lui est confiée par la Coordination, le Comité de Pilotage et le bailleur de fonds.

III. Risques inhérents

Les principaux risques inhérents à l'activité du projet sont essentiellement :

- Le risque lié au non-respect des lois et règlements dans l'exécutions des activités ;

- Le risque lié à la manipulation d'espèces ;
- L'utilisation du patrimoine du projet à des fins autres que celles pour lesquelles il est destiné ;
- Une mauvaise présentation de l'information financière dans les différents rapports financiers.

Ces risques inhérents, s'ils ne sont pas couverts, risquent de compromettre la réalisation de l'objectif de développement du projet.

IV. Faits marquants des activités d'audit interne

L'année **2022** a été essentiellement marquée par les principales activités effectuées qui sont :

- Les missions de contrôle de dépenses effectuées au cours ;
- La participation et l'accompagnement de la mission d'audit externe ;
- La participation à la première réunion du Comité d'Audit Interne du **Projet CEA_EM-EM** ;
- La vérification de mise en œuvre des recommandations relatives au rapport d'audit externe.

V. Réalisations

Au titre de l'année **2022**, il convient de noter les réalisations ci-après :

- Un **(01)** rapport d'audit interne a été élaboré pour l'exercice **2021** ;
- Cinq **(05)** recommandations d'amélioration, relatives au Système de Contrôle Interne et des Procédures Administratives, Comptables et Financières ont été formulées. Le tableau ci-après donne la situation de ces recommandations.

Tableau : Situation des recommandations

Intitulé	Nombre/Pourcentage
Recommandations formulées	05
Recommandations mises en œuvre	03
Recommandations non mises en œuvre	02
Pourcentage de mise en œuvre des recommandations	60%

Suivi des recommandations

Retard dans le paiement des impôts			État de mise en œuvre
Constats	Risque	Recommandation	
<p>Le Code Général des Impôts en son Article 1054 stipule que "les redevables qui doivent liquider et percevoir le précompte de l'impôt sur les bénéficiaires sont tenus d'en effectuer le reversement auprès des Receveurs des Impôts territorialement compétents au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel il est devenu exigible du fait du paiement. Aussi, la mention "précompte ISB" et le montant du précompte doivent obligatoirement figurer sur la facture ou tout autre document en tenant lieu. Nos contrôles ont relevé que l'ISB retenu sur les factures des fournisseurs et prestataires au cours de la période sous revue pour un montant de 5 315 676 F CFA n'a pas fait l'objet de reversement aux services des impôts dans les délais prévus (au plus tard 15 jours du mois suivant les retenues). La TVA retenue à la source pour un montant de 42 434 956 F CFA n'a pas été reversée également.</p>	<p>En cas de contrôle fiscal, les conséquences directes du non respect de la réglementation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les paiements de pénalités ; - Des dépenses non prévues au budget ; - Des dépenses non éligibles sur le budget IDA. 	<p>L'auditeur recommande au projet CEA_EM-EMIG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur respect de la réglementation fiscale en vigueur notamment ; - Le prélèvement de manière systématique du précompte ISB sur les factures ; - Le reversement des retenues ISB et TVA à la DGI dans le délai réglementaire (au plus tard le 15 du mois suivant concerné). 	<p>Recommandation non mise en place.</p>

Fiches d'imputations comptable et budgétaire			Etat de mise en œuvre
Constats	Risque	Recommandation	
<p>Les contrôles effectués sur les liasses comptables ont relevé que les fiches d'imputation n'ont pas été établies et jointes aux dossiers de dépenses.</p>	<p>Situation ne reflétant pas la réalité ; erreur dans l'analyse des données comptables ; dépassement budgétaire.</p>	<p>Nous recommandons au CEA_EM-EMIG d'éditer toutes les fiches d'imputations comptables avec numéro séquentielle issue du logiciel comptable et les agrafées aux pièces comptables.</p>	<p>Recommandation mise en place.</p>

Gestion des immobilisations			État de mise en œuvre
Constats	Risque	Recommandation	
<p>Les contrôles effectués sur la gestion des immobilisations relèvent les insuffisances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Projet CEA_EM-EMIG ne dispose pas d'un registre des immobilisations retraçant les mouvements des immobilisations, leurs états actuels, leurs dates d'acquisitions, ainsi que leurs lieux d'affectations ; - La codification des équipements n'est pas réalisée au cours de la période sous revue. Cette insuffisance ne permet pas de rapprocher avec certitude le bien physique retrouvé avec le bien mentionné sur le tableau d'inventaire ; - L'inventaire physique des biens acquis n'a pas été effectué au 31/12/2021. 	<p>Difficulté de suivi des immobilisations</p>	<p>Afin d'assurer une meilleure gestion des immobilisations acquises sur le financement IDA, l'auditeur recommande au projet CEA_EM-EMIG de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un registre des immobilisations et de bien le renseigner, - Codifier les équipements du projet ; - Réaliser un inventaire physique de toutes les immobilisations acquises par le projet sur financement IDA. 	<p>Recommandation mise en place.</p>

États de rapprochements bancaires du compte des revenus générés			État de mise en œuvre
Le rapprochement bancaire est un contrôle réalisé dans le but d'amener les comptes bancaires au plus proche de la réalité des relevés de compte, c'est-à-dire vérifier la concordance des deux comptes.			
Constats	Risque	Recommandation	
<p>Nos contrôles ont relevé qu'aucun état de rapprochement bancaire relatif au compte bancaire des revenus générés n'a été effectué depuis le début du projet.</p>	<p>Omissions, non détection d'erreurs et de fraude.</p>	<p>Nous recommandons au projet CEA_EM-EMIG d'établir régulièrement des états de rapprochement bancaires pour le compte des revenus générés.</p>	<p>Recommandation mise en place.</p>

Non tenue des réunions du Comité de Pilotage			Etat de mise en œuvre
Constats	Risque	Recommandation	
<p>Au cours de la période de l'exercice 2021, nous avons noté que le Comité National de Pilotage n'a pas tenu les deux (02) réunions ordinaires prévues dans le cadre des activités des Centres conformément à l'article 06 de l'arrêté N°00050/MERS/I/SG du 19 mars 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retards dans les prises de décisions de même que le suivi de la mise en œuvre de certaines décisions ; - Impact négatif sur la performance (efficacité - efficience) du Projet. 	<p>Nous recommandons aux Directeurs des CEA de prendre attache avec leur Ministère de tutelle pour la tenue effective et régulière de toutes les réunions du Comité National de Pilotage afin de se conformer aux dispositions prévues dans l'accord de crédit.</p> <p>En effet les réunions du comité de pilotage jouent un rôle capital dans l'exécution des activités du projet. Elles ont pour principaux objectifs de superviser et d'approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Ces comités sont susceptibles de favoriser aussi l'atteinte des objectifs du projet en proposant des solutions permettant de lever les points de blocages ralentissant la mise en œuvre des activités programmées.</p>	<p>Recommandation mise en place.</p>

VI. Programme d'activités de la prochaine période

Les activités prévues pour l'exercice **2023** sont :

- La vérification du fonctionnement des procédures administratives, financières, comptables, budgétaires et de passation des marchés et le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs ;
- Les audits trimestriels des dépenses effectuées ;
- Le suivi des recommandations de l'audit externe, du CNP et de la mission de supervision ;
- Les diligences de clôture.

Fait à Niamey, le 30 juin 2023



L'auditeur Interne **CEA_EM-EMIG**

SEINI NIANDOU Abdoul-Majid